

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

REXEL

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1 416 862 255 Euros
Siège social : 13, boulevard du Fort de Vaux, 75017 Paris
479 973 513 R.C.S. Paris

Avis de convocation

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le 22 mai 2014 à 10h00 à l'Auditorium du Centre Marceau - 12 Avenue Marceau - 75008 Paris à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

I. De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Lecture du rapport de gestion du Directoire sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- Lecture du rapport du Directoire sur les actions gratuites ;
- Lecture du rapport du Directoire sur les options de souscription d'actions ;
- Lecture des rapports complémentaires du Directoire sur l'utilisation de la délégation de compétence et de l'autorisation consenties par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 22 mai 2013 au Directoire, respectivement, dans ses seizième et dix-septième résolutions, conformément aux dispositions de l'article R.225-116 du Code de commerce ;
- Lecture du rapport du Conseil de surveillance à l'assemblée générale ;
- Lecture du rapport du Président du Conseil de surveillance sur le fonctionnement du Conseil de surveillance et le contrôle interne ;
- Lecture des rapports généraux des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013, du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions régies par les articles L.225-86 et suivants du Code de commerce et du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi, en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de surveillance en ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et mise en paiement du dividende ;
- Option pour le paiement du dividende en actions nouvelles ;
- Approbation des conventions réglementées visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce ;
- Approbation des critères de performance associés aux éléments de rémunération différée de Madame Catherine Guillouard, visés à l'article L.225-90-1 du Code de commerce ;
- Approbation des critères de performance associés aux éléments de rémunération différée de Monsieur Rudy Provoost, visés à l'article L.225-90-1 du Code de commerce ;
- Approbation des critères de performance associés aux éléments de rémunération différée de Monsieur Pascal Martin, visés à l'article L.225-90-1 du Code de commerce ;
- Approbation des critères de performance associés aux éléments de rémunération différée de Madame Catherine Guillouard, visés à l'article L.225-90-1 du Code de commerce ;
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à Monsieur Rudy Provoost, Président du Directoire ;
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à Madame Catherine Guillouard et Monsieur Pascal Martin, membres du Directoire ;
- Nomination de Monsieur Pier Luigi Sigismondi en qualité de membre du Conseil de surveillance ;
- Ratification de la cooptation de Madame Monika Ribar en qualité de membre du Conseil de surveillance ;
- Ratification de la cooptation de Monsieur François Henrot en qualité de membre du Conseil de surveillance ;
- Ratification de la cooptation de Madame Hendrica Verhagen en qualité de membre du Conseil de surveillance ;
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Madame Hendrica Verhagen ;
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Patrick Sayer ;
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société ;
- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de surveillance ;
- Ratification de la décision du Conseil de surveillance relative au transfert du siège de la Société.

II. De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- Lecture du rapport du Directoire à l'assemblée générale extraordinaire ;
- Lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux comptes ;
- Autorisation à consentir au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions ;
- Délégation de compétence à consentir au Directoire à l'effet de décider de l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à des titres de créance ;
- Délégation de compétence à consentir au Directoire à l'effet de décider de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à des titres de créance ;

- Délégation de compétence à consentir au Directoire à l'effet de décider de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre visée à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à des titres de créance ;
- Délégation de compétence à consentir au Directoire à l'effet d'augmenter le montant des émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en application des vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-quatrième résolutions ;
- Autorisation à consentir au Directoire à l'effet de fixer le prix des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières réalisées par voie d'offre au public ou d'offre visée à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 10% du capital par an ;
- Autorisation à consentir au Directoire pour augmenter le capital social par émission de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents à un plan d'épargne ;
- Délégation de compétence à consentir au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation du capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, réservée à certaines catégories de bénéficiaires pour permettre la réalisation d'opérations d'actionnariat des salariés ;
- Délégation de pouvoirs à consentir au Directoire à l'effet de décider de l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société dans la limite de 10 % du capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en rémunération d'apports en nature consentis à la Société ;
- Délégation de compétence à consentir au Directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en rémunération d'apports de titres effectués dans le cadre d'une offre publique d'échange ;
- Délégation de compétence à consentir au Directoire à l'effet de décider d'une augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation serait admise ;
- Modification du pourcentage de détention du capital ou des droits de vote représentant un franchissement de seuil pour la Société, obligeant le(s) détenteur(s) à se faire connaître de la Société - Modification corrélative de l'article 11-2 des statuts de la Société ;
- Modification du mode d'administration et de direction de la Société par l'institution d'un Conseil d'administration – Modification corrélative des statuts de la Société ;
- Continuité au profit du Conseil d'administration de l'autorisation consentie au titre de la quinzième résolution (Autorisation à consentir au Directoire à l'effet d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales) adoptée par l'assemblée générale du 22 mai 2013 ;

III. De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Nomination de Monsieur Rudy Provoost en qualité d'administrateur ;
- Nomination de Monsieur Roberto Quarta en qualité d'administrateur ;
- Nomination de Monsieur Patrick Sayer en qualité d'administrateur ;
- Nomination de Madame Vivianne Akriche en qualité d'administrateur ;
- Nomination de Monsieur Thomas Farrell en qualité d'administrateur ;
- Nomination de Monsieur Fritz Fröhlich en qualité d'administrateur ;
- Nomination de Monsieur François Henrot en qualité d'administrateur ;
- Nomination de Madame Monika Ribar en qualité d'administrateur ;
- Nomination de Monsieur Pier Luigi Sigismondi en qualité d'administrateur ;
- Nomination de Madame Hendrica Verhagen en qualité d'administrateur ;
- Pouvoirs pour les formalités légales.

Formalités préalables à accomplir pour participer à l'Assemblée générale

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède et leurs modalités de détention, peut participer à l'Assemblée générale. Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, ce droit est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le lundi 19 mai 2014 à zéro heure (heure de Paris) :

- pour les **actionnaires AU NOMINATIF (pur ou administré)**, vous devez être inscrits en compte nominatif, tenu pour Rexel par son mandataire BNP Paribas Securities Services, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée soit le lundi 19 mai 2014 à zéro heure (heure de Paris) ;
- pour les **actionnaires AU PORTEUR**, l'inscription ou l'enregistrement comptable de vos titres dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité, mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier, doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier. Celle-ci doit être annexée au formulaire de vote ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. L'actionnaire au porteur peut demander ce formulaire auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres à compter de la date de convocation de l'Assemblée.

Les différents moyens de participation à l'Assemblée générale

Vous disposez de quatre possibilités pour exercer vos droits d'actionnaires :

- assister personnellement à l'Assemblée ;
- donner pouvoir au Président de l'Assemblée ;
- voter par correspondance ;
- vous faire représenter par une personne de votre choix, dans les conditions prévues à l'article L.225-106 du Code de commerce.

Votre participation est plus rapide et plus facile via Internet

Rexel vous propose de lui transmettre vos instructions par Internet avant la tenue de l'Assemblée. Cette possibilité est donc un moyen supplémentaire de participation offert aux actionnaires, qui au travers d'un site Internet sécurisé spécifique, peuvent bénéficier de tous les choix disponibles sur le formulaire de vote. Si vous souhaitez employer ce mode de transmission de vos instructions, merci de bien vouloir suivre les recommandations figurant ci-dessous dans la partie : « si vous souhaitez voter par Internet ».

Si vous souhaitez assister personnellement à l'Assemblée

- **Vous êtes actionnaire au NOMINATIF (pur ou administré)** : Vous devez demander une carte d'admission à l'établissement centralisateur : BNP Paribas Securities Services, en envoyant le formulaire unique de vote par correspondance joint à la présente convocation, après l'avoir complété comme suit :
- cochez la **case A** en haut du formulaire ;

- **datez et signez** dans le cadre prévu à cet effet en bas du formulaire ;
- **adrez le formulaire**, au moyen de l'enveloppe T jointe ou par courrier simple, à BNP Paribas Securities Services, CTS Assemblées, Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex.

- **Vous êtes actionnaire au PORTEUR** : Vous devez demander à votre intermédiaire habilité une attestation de participation. Votre intermédiaire habilité se chargera alors de la transmettre à l'établissement centralisateur : BNP Paribas Securities Services, CTS Assemblées, Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex qui vous fera parvenir une carte d'admission.

Vous vous présenterez le **jeudi 22 mai 2014** sur le lieu de l'Assemblée avec votre carte d'admission.

Si vous êtes actionnaire au nominatif, dans le cas où votre carte d'admission ne vous parviendrait pas à temps, vous pourrez néanmoins participer à l'Assemblée sur simple justification de votre identité.

Si vous êtes actionnaire au porteur, dans le cas où vous n'auriez pas reçu votre carte d'admission au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, vous pourrez participer à l'Assemblée, en demandant au préalable à votre intermédiaire habilité de vous délivrer une attestation de participation et en vous présentant à l'Assemblée avec une pièce d'identité.

Si vous souhaitez être représenté(e) à l'Assemblée

- **Vous souhaitez donner pouvoir au Président de l'Assemblée** : Vous devez utiliser le formulaire unique de vote par correspondance et par procuration joint à la présente convocation et le compléter comme suit :

- **cochez la case « Je donne pouvoir au président de l'Assemblée générale »** ;

- **datez et signez** dans le cadre prévu à cet effet en bas du formulaire ;

- **adrez le formulaire**, au moyen de l'enveloppe T jointe ou par courrier simple, à BNP Paribas Securities Services, CTS Assemblées, Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex.

Le Président de l'Assemblée émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Directoire et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

Pour les actionnaires au porteur, le formulaire devra impérativement être accompagné de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

- **Vous souhaitez vous faire représenter par une autre personne de votre choix** : Vous pouvez vous faire représenter à l'Assemblée par un autre actionnaire, votre conjoint, un partenaire avec lequel vous avez conclu un pacte civil de solidarité ou toute autre personne physique ou morale de votre choix dans les conditions prévues à l'article L.225-106 du Code de commerce.

Vous devez utiliser le formulaire unique de vote par correspondance et par procuration joint à la présente convocation et le compléter comme suit :

- **cochez la case « Je donne pouvoir à »** et indiquez les nom, prénom et adresse de votre mandataire ;

- **datez et signez** dans le cadre prévu à cet effet en bas du formulaire ;

- **adrez le formulaire**, au moyen de l'enveloppe T jointe ou par courrier simple, à BNP Paribas Securities Services, CTS Assemblées, Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex.

Si vos actions sont au porteur, demandez un formulaire à votre intermédiaire financier.

- Si vous souhaitez voter par correspondance

Vous devez utiliser le formulaire unique de vote par correspondance et par procuration joint à la présente convocation et le compléter comme suit :

- **cochez la case « Je vote par correspondance »** ;

- **remplissez le cadre « Vote par correspondance »** selon les instructions figurant dans ce cadre ;

- **datez et signez** dans le cadre prévu à cet effet en bas du formulaire ;

- **adrez le formulaire**, au moyen de l'enveloppe T jointe ou par courrier simple, à BNP Paribas Securities Services, CTS Assemblées, Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote, dûment remplis et signés, devront parvenir à BNP Paribas Securities Services trois jours calendaires au moins avant la date de l'Assemblée soit le : **lundi 19 mai 2014**.

Pour les actionnaires au porteur, le formulaire devra impérativement être accompagné de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

Si vos actions sont au porteur, demandez un formulaire à votre intermédiaire financier.

- Si vous souhaitez voter par Internet

- **Vous êtes actionnaire au NOMINATIF PUR ou ADMINISTRÉ** : Vous pourrez accéder à la plateforme de vote dédiée et sécurisée VOTACCESS via le site Planetshares dont l'adresse est la suivante: <https://planetshares.bnpparibas.com>.

Au nominatif pur : Vous pourrez vous connecter à Planetshares avec vos codes d'accès habituels.

Au nominatif administré : Vous devrez utiliser l'identifiant qui se trouve en haut à droite du formulaire de vote adressé avec la convocation.

Après vous être connecté, vous aurez alors à suivre les indications données à l'écran.

- **Vous êtes actionnaire au PORTEUR** : Si votre établissement teneur de compte est connecté au site VOTACCESS, vous devrez vous identifier sur le portail internet de votre établissement teneur de compte avec vos codes d'accès habituels. Vous devrez ensuite suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS.

La plateforme sécurisée VOTACCESS dédiée au vote préalable à l'Assemblée, sera ouverte à partir du **lundi 5 mai 2014**. Les possibilités de voter par Internet, avant l'Assemblée, seront interrompues la veille de la réunion, soit le mercredi 21 mai 2014 à 15 h 00 (heure de Paris).

Afin d'éviter tout engorgement éventuel du site Internet dédié, il est recommandé aux actionnaires d'exprimer leur vote le plus tôt possible.

Tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

Désignation et révocation d'un mandataire par voie électronique

Actionnaire au nominatif pur et nominatif administré

Vous avez la possibilité de faire cette démarche directement en ligne via VOTACCESS, en vous étant préalablement connecté via le site Planetshares (<https://planetshares.bnpparibas.com>).

Actionnaire au porteur

Si votre établissement teneur de compte est connecté au site VOTACCESS, vous aurez la possibilité de désigner ou révoquer un mandataire en ligne, en vous connectant sur le portail de votre établissement teneur de compte avec vos codes d'accès habituels.

Si votre établissement teneur de compte n'est pas connecté au site VOTACCESS la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, selon les modalités suivantes :

- Vous devrez envoyer un e-mail à l'adresse : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com. Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de la société concernée, date de l'assemblée, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible l'adresse du mandataire ;
- Vous devrez obligatoirement demander à votre intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte titre d'envoyer une confirmation écrite de cette désignation ou révocation au service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Seules les notifications de désignation ou révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'Assemblée, soit le mercredi 21 mai 2014, à 15h00 (heure de Paris). Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 3 jours calendaires avant la date de l'Assemblée, soit le lundi 19 mai 2014.

Les copies numérisées de formulaires de vote par procuration non signées ne seront pas prises en compte.

Pour les actionnaires au porteur, le formulaire devra impérativement être accompagné de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

Questions écrites

Chaque actionnaire a la faculté d'adresser au Directoire, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante REXEL – 13, Boulevard du Fort de Vaux, 75017 Paris.

Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale.

Droit de communication des actionnaires

Tous les documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de la Société : www.rexel.com, à compter du vingt et unième jour précédent l'Assemblée.

L'actionnaire pourra se procurer dans les délais légaux les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de Commerce par demande adressée à BNP Paribas Securities Services - CTS Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex.

Les documents et renseignements relatifs à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires.

Le Directoire.

1401576